

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9056**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Créateur d'ambiances ludiques artistiques et sportives

Nouvel intitulé : Créateur d'ambiances ludiques artistiques et sportives pour tous publics

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CCI de Millau Sud Aveyron	Président (CCI DE MILLAU)

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le créateur d'ambiances conçoit, organise et anime des activités de distraction et de détente destinées à des publics hétérogènes (enfants à partir de 4 ans, adolescents, jeunes, adultes, 3ème âge..., avec ou sans handicap), généralement internationaux. Il travaille sur des lieux de séjour en France ou à l'étranger dans des structures de loisirs, de tourisme...Il participe à la fonction d'accueil du centre. Il est polyvalent et maîtrise diverses techniques d'animation et artistiques.

Les principales activités du créateur d'ambiances, sont les suivantes :

- Il assure la qualité de l'accueil et de la relation client tout au long du séjour ;
- Il crée et garantit une ambiance propice à la détente et à la convivialité, tout au long du séjour, en tenant compte des particularités individuelles, linguistiques et culturelles.
- Il supervise l'action d'une équipe qui conçoit, prépare et organise les activités d'animation y compris sur le plan technique et matériel.
- Il met en scène des spectacles et les interprète, seul ou en coordonnant l'action d'une équipe ;
- Il fait connaître et se charge de promouvoir les activités d'animation dans une perspective commerciale ou pour en assurer le reporting.

Compétences ou capacités évaluées 1- compétences liées à l'accueil / relation client

-Maîtriser les techniques d'accueil adaptées à tout public, les techniques d'écoute en français et en langue étrangère (anglais)

2- compétences liées à l'animation et à la création d'ambiance

-Coordonner des programmes d'animation

-Maîtriser les procédures et règles de sécurité et d'hygiène

-Elaborer et formaliser des projets d'animations ludiques, artistiques, culturelles ou sportives de loisir

-Encadrer les groupes

-Maîtriser les techniques de prise de parole en public et d'animation microphonique

-Expliquer, montrer des modes de réalisation, des règles de jeux et le maniement et fonctionnement des matériels à utiliser.

3-compétences liées à l'animation artistique

-Concevoir un spectacle, sa mise en scène et son interprétation

-Créer une décoration et une atmosphère originale

-Mettre en œuvre un système de sonorisation et d'éclairage simple en respectant les normes de sécurité

4- compétences commerciales et de communication

-Concevoir des actions de communication destinées aux vacanciers et des supports à l'aide de logiciels dédiés

-Rendre compte de l'activité d'animation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité peut être réalisée dans différents lieux du domaine du tourisme réceptif : village-vacances, club, résidence de tourisme, camping, parc d'attraction, bases de loisirs, croisiéristes.

Le titulaire du diplôme CALAS peut occuper des postes d'animateur polyvalent, animateur tourisme, animateur en village de vacances ou clubs de vacances, responsable de mini club ou club enfants. Les appellations propres à certaines grandes entreprises employeuses: GO (Gentil Organisateur), Pilote vacances, chef hôtesse.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Réglementation d'activités :

L'activité du CALAS n'est pas soumise à des exigences règlementaires. Toutefois les employeurs, en France, peuvent demander d'être titulaire du BAFA, du BAFD ou d'un BEES /BPJEPS.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les compétences sont organisées en 5 BLOCS: 1-accueil et relation client

2-création d'ambiance et gestion de la diversité des vacanciers

3-proposition et mise en oeuvre d'activités d'animation en coordonnant l'action d'une équipe

4-mise en scène et interprétation de spectacles

5-communication et évaluation de l'activité.

Pour obtenir le titre dans son intégralité le candidat doit obtenir :

- au moins la moyenne dans les blocs de compétences 1 (noté sur 60) 2 (noté sur 40), 3 (noté sur 60) et 4 (noté sur 70)
- obtenir une note supérieure ou égale à 8/20 pour le bloc de compétences 5 ;
- il ne doit avoir aucune note égale à 0 sur l'ensemble des épreuves.

Pour les candidats à la certification qui suivent le parcours de formation correspondant, certaines épreuves se déroulent en contrôle continu, d'autres en évaluation ponctuelle en cours ou en fin de formation sous forme de:

- mises en situation (d'animation, artistiques, techniques), réalisations de supports (programmes, argumentaire, projets, rapports d'activités),
- évaluations de l'intégration professionnelle lors de 2 périodes en entreprise.
- prestation artistique suivie d'un entretien avec un jury composé de professionnels.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	-Président du jury, personne qualifiée représentant d'entreprise du secteur -2 professionnels en activité dont un représentant les salariés et un représentant les employeurs -1 représentant de l'école THE VILLAGE ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Millau Sud Aveyron -1 représentant institutionnel (Mission Locale, Agence Nationale Pour l'Emploi, Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports)
En contrat d'apprentissage	X	oui
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Créateur d'ambiances ludiques artistiques et sportives avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 à 17 titulaires de la certification par an en moyenne.

<http://www.thevillage.fr>

Autres sources d'information :

thevillage@millau.fr

Lieu(x) de certification :

CCI MILLAU SUD AVEYRON 38, bd de l'Ayrolle
12 100 MILLLAU

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut Consulaire de Formations SAINT AFFRIQUE 12 400
The Village Grand Ouest

Historique de la certification :

Certification suivante : Créateur d'ambiances ludiques artistiques et sportives pour tous publics